

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 1^{er} avril 2022

Date d'affichage : 1^{er} avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

Étaient représentés : MAGNIN Carine (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - POIROT Marie (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre)

Monsieur André RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 22-04-042

Objet : Budget principal : approbation du budget primitif 2022

Rapporteur : Natacha Rivas, Adjointe au maire.

Le projet de budget primitif (BP) de la Commune pour 2022 a été présenté lors de la Commission des finances du 29 mars dernier.

En application des dispositions introduites par la Loi NOTRe en matière de préparation budgétaire, le projet de BP est enrichi d'une note de présentation « afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux » (article L 2313-1 du CGCT).

Cette note est annexée à la présente délibération.

C'est ainsi que je vous demande de vous prononcer sur le budget primitif de la Commune pour l'année 2022, arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	9 993 897.67 €	9 993 897.67 €
Section d'investissement	4 667 150.15 €	4 667 150.15 €
TOTAL	14 661 047.82 €	14 661 047.82 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

ID : 073-217303064-20220407-22_04_042-DE



Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances en date du 29 mars 2022,
Où l'exposé de Madame Rivas,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le budget primitif de la Commune pour l'année 2022 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	9 993 897.67 €	9 993 897.67 €
Section d'investissement	4 667 150 .15 €	4 667 150 .15 €
TOTAL	14 661 047.82 €	14 661 047.82 €

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 15/04/2022

Affichage : 15/04/2022

Valloire, le 15/04/2022

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.

